

PARACHA VAYECH - וַיְשָׁב

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée : 15h56 • Sortie : 17h17 PARIS-IDF: 16h35 • 17h49 Tel-Aviv 16h17 • 17h18
Marseille 16h44 • 17h51 Miami 17h13 • 18h09 Palerme 16h29 • 17h31

Résumé des points principaux de notre Paracha:

Yaakov vit dans le pays de Canaan. Il ressent une nette préférence pour son fils Yossef. Yossef rapporte à son père les "mauvais" agissements de ses frères. De plus, il fait 2 rêves où il voit ses frères se prosterner devant lui. Ces faits entraînent que ceux-ci le jaloussent et le haïssent même petit à petit. Un jour que son père l'a envoyé rejoindre ses frères, ceux-ci veulent le tuer, mais sur l'intervention de Réouven, ils le jettent dans un puits. Puis, sur le conseil de Yehouda, ils le vendent à des Ismaélites. Ces derniers le vendent à des Mydianites qui l'emmènent en Égypte, où ils le vendent à Poutiphare, fonctionnaire chez Pharaon.

Yehouda marie son fils Er à Tamar, puis, lorsque celui-ci meurt, il donne à sa bru son deuxième fils Onan. Onan mourant à son tour, Yehouda renvoie Tamar dans sa famille. Tamar, qui aspire très fortement à avoir une descendance de la famille de Yéhouda, se déguise en prostituée et séduit Yéhouda lui-même, qui lui laisse des objets lui appartenant en gage de paiement. Tamar disparaît, et Yehouda ne peut donc pas récupérer ses effets personnels. Apprenant que sa belle-fille est enceinte, il veut la condamner à mort, mais elle le confond en lui montrant ses gages. Yéhouda reconnaît alors qu'il est le père du fœtus et épargne Tamar. De leur union naissent Perets et Zerah.

En Égypte, Yossef s'est attiré la faveur de son maître, mais aussi la convoitise de la femme de celui-ci. Refusant ses avances, il est jeté en prison. Il y rencontre 2 ministres du pharaon qui font des rêves et il les déchiffre. Yossef demande à l'un d'eux, le maître échanson, d'intervenir en sa faveur. Cependant, l'échanson, auquel il avait prédit le retour en grâce, « oublie » Yossef une fois sorti de prison.

« Celui qui fait confiance à Hachem devient semblable à Lui. »
(Rabbi Yéhochoua ben Lévi - midrach Dévarim rabba 5,9)

« Ils le prirent, le jetèrent dans le puits. Et le puits [était] vide, il n'y [avait] pas d'eau. » (Vayéchев 37,24)

Rachi commente en partie "Et le puits était vide" : « Pourquoi cette précision : "il n'y avait pas d'eau" ? Il n'y avait certes pas d'eau, mais il y avait des serpents et des scorpions (Chabat 22a). »

Lorsque Réouven apprend que ses frères projettent de tuer Yossef et de jeter son corps dans un puits, il s'y oppose. Il argumente qu'il ne faut pas verser son sang directement, mais plutôt l'y jeter vivant (son intention était de sauver Yossef en venant ensuite l'en sortir).

Les frères acceptent la suggestion de Réouven, ils dépouillent Yossef de sa tunique et le jettent dans un puits. Curieusement, la Torah rapporte qu'ils le jetèrent dans un puits 'vide', 'sans eau'. Si le puits était vide, n'est-il pas évident qu'il ne contenait pas d'eau ?

Rachi explique cette apparente redondance par le fait que bien qu'il ne contenait pas d'eau, il s'y trouvait des serpents et des scorpions venimeux.

Le Oznayim L'Torah souligne que le puits en question présentait un aspect positif et un aspect négatif. Son avantage était qu'il n'était pas plein d'eau, ce qui aurait pu entraîner la noyade de Yossef. En revanche, il contenait des animaux venimeux susceptibles de le mordre et de le tuer. Et c'est à dessein que la Torah ne mentionne explicitement que l'aspect positif de la fosse dans laquelle fut jeter Yossef, nous laissant le soin d'en déduire l'aspect négatif. Alors si tel est le cas pour un objet inanimé, combien plus devons-nous être prudents lorsque nous parlons des êtres vivants, afin de ne souligner exclusivement que leurs qualités.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°590 Claude Eliahou Benichou)

« Selon les termes de la 'Hassidout, l'âme divine reste toujours fidèle à Dieu, mais grâce à son effort, qui consiste dans un premier temps à se soumettre, l'homme qui tout d'abord repousse le mal, parviendra à le transformer en bien. Des lors, le mal ne sera plus uniquement soumis au bien. Il deviendra lui-même partie intégrante de ce bien. Telle est précisément la finalité de l'homme. »

(le Rabbi de Loubavitch , extrait lettre numero 3396)

«(...). Et leurs chameaux, portant aromates et baume et lotus, allant pour les faire descendre vers l'Egypte. »

« Allez ! vendons-le aux Yichmaélites, ... »

(Vayéchev 37-25,27)

Rachi commente en partie "Et leurs chameaux portant..." : « Les Arabes ne transportent, d'habitude, que du naphte et du pétrole, dont les relents sont nauséabonds. Mais il s'est agi ici de parfums, afin que Yossef ne soit pas incommodé par de mauvaises odeurs (Beréchith raba 84, 17). »

Quelle importance pour Yossef de ne pas être incommodé par des mauvaises odeur ? Il avait pleuré, supplié de ne pas être vendu ! Dans le puits il avait voulu réviser des paroles de Torah apprises de son père, mais en état de choc il n'avait pu s'en souvenir : dans sa détresse il pleurait (Midrach Hagada 37,24). En chemin une fois vendu aux Yichmaélites, malmené, il pleura et sanglota. Se retrouver dans un environnement olfactif agréable n'était certainement pas le plus important pour lui !

Une jeune juive d'Israël avait l'habitude depuis plusieurs années d'aller à la synagogue Roch Hachana faire une requête particulière. Cette année 5786, elle avait décidé de ne pas s'y rendre : après tout, sa demande n'avait toujours pas été exaucée, alors pourquoi y aller ?

Toutefois, durant le premier jour de fête elle se mis à réfléchir, elle avait déjà raté l'office du premier soir et celui du matin, peut-être valait-il la peine qu'elle aille le deuxième jour de Roch Hachana écouter le Chofar ? Remplie d'interrogation elle décida de faire un 'accord' avec Hachem : s'IL lui envoyait un message clair de Sa sollicitude, alors elle irait le lendemain à la synagogue. Deux minutes ne furent pas passées qu'elle entendit frapper à la porte. C'était un homme H'abbad accompagné d'un enfant 'spécial'.

-« Chalom, si vous n'avez pas encore entendu le Chofar, puis-je le sonner pour vous ? » proposa l'homme.

-«Oui, bien sur, entrez » dit-elle stupéfaite.

Une fois la Mitzvah accomplie, elle demanda à son visiteur comment était-il arrivé jusqu'à elle ?

-«Alors que j'étais en train d'étudier, mon fils autiste m'a montré de façon insistante des lettres dans mon livre. Elles formaient le mot 'Mivtsaim'. J'ai donc décidé d'accomplir la Mitzvah d'Ahavat Israël en allant sonner le Chofar à mon prochain. Nous marchions dans la rue et il m'a désigné votre rue, puis votre immeuble, jusqu'à votre porte... »

Le transport anormal d'aromates agréables de la part des Yichmaélites était un signe d'Hachem adressé à Yossef : 'Je sais ta peine mon fils mais n'aie pas peur. Je suis avec toi et te protégerai, va sans crainte en Égypte'.

Même dans les moments de 'turbulence' de nos vies, Hachem nous envoie des messages témoignant de l'attention qu'Il nous porte. Même s'il nous faut passer par certains 'chemins', en restant proche du Saint-Benit-soit-Il nous pourrons capter ces messages d' affection et de bienveillance.

(Adaptation Dvar Torah Rav Yossef Yitzhak Zilbershtrom)

**« à notre époque, quiconque renforce les autres est digne d'être appelé "Rabbi".
Et même s'il ne renforce personne d'autre que lui-même, il est aussi digne
d'être appelé Rabbi ! »**

(le 'Hazon Ich')

« ... : Voici le maître des rêves, ... »
« ..., venez et tuons-le et jetons-le dans un des puits.(...) »
(Vayéchev 37-19,20)

Avant de mourir, Yaakov bénit ses enfants, et s'adressant à Chimon et Levi, il déclara (Vayéhi 49:5) : « Chimon et Levi sont frères. »

Le Midrach (Berechit Rabbah 98:5) trouve cette affirmation troublante, car tous ses autres fils étaient également frères ! Pourquoi Yaakov insista-t-il spécifiquement sur ce point concernant Chimon et Levi ?

Le Midrach explique qu'il faisait référence à leur lien de parenté avec Dina, mais pas avec Yossef. Et le Midrach (Tanh'ouma 9) qu'ils étaient animés d'un même dessein contre Shékhem et contre Yossef.

Qu'est-ce que cela signifie ? Et quel est le message que Yaakov cherchait à faire passer ? Chimon et Levi sont les deux frères qui risquèrent leur vie pour sauver Dina après son enlèvement par Shékhem, mais ils étaient aussi les instigateurs du complot contre Yossef, en proposant de le tuer (Rachi 49,5).

Citant Rabbi David Silverberg, Rabbi Dan Lifshitz écrit que le Midrach critique l'incohérence de Chimon et Levi dans leur relation avec leurs frères. Chimon et Levi ne se sentaient pas menacés par Dina, leur adorable et innocente petite sœur, et il leur était donc facile de la traiter avec une compassion fraternelle. En revanche, ils considéraient Yossef comme un bavard arrogant qui rêvait de les dominer et cherchait constamment à leur causer des ennuis ; ils ne pouvaient donc pas éprouver envers lui les mêmes sentiments fraternels.

Yaakov fit alors remarquer à Chimon et Levi que la famille est la famille. Certains membres de la famille seront inévitablement plus sympathiques que d'autres, mais nous devons nous efforcer de traiter chacun d'eux avec bienveillance et respect. Le message de Yaakov s'applique non seulement à notre famille biologique, mais aussi à notre famille élargie, qui comprend tout le peuple d'Israël. Même lorsque nous ne partageons pas le même avis qu'un autre Juif, nous devons nous souvenir qu'il reste notre frère et le traiter comme un membre de la famille.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°590 Claude Eliahou Benichou)

« *Le réveil spirituel qu'un homme mérite à l'instant où il accomplit la Mitsva, provient d'En-Haut. Ce qui lui incombe est d'éveiller son cœur à l'amour et à la crainte d'Hachem au moment où il se prépare à la Mitsva. C'est alors qu'il doit enflammer son cœur en s'attachant à Hachem !* »

(le Isma'h Israël)

Hanouccah le 25 Kislev Du Dimanche 14 au soir au Lundi 22 Décembre 2025

La Mitsva d'allumer la Hanoukkia

On doit veiller attentivement à allumer la 'Hanoukiya tous les huit jours, car c'est une Mitsva de grande importance et d'influence spirituelle.

Rav Houna (Guémara Chabbat 23b) enseigne que celui qui est attentionné dans la Mitsva de l'allumage des lumières de Hanoucca et de Chabat aura le mérite d'avoir des enfants Talmidé H'akhamim (érudits dans la Torah).

Pour les femmes stériles c'est une Séguola de réciter la prière de H'anna devant la Hanoukia allumée et de demander des enfants Talmidé H'akhamim.

Les Lumières de Hanoucca

- La meilleure façon d'effectuer la Mitzva est d'allumer des mèches de coton trempées dans l'huile d'olive, le miracle s'étant produit à partir de l'huile d'olive. Les autres huiles et toutes sortes de mèches sont toutefois valables ainsi que des bougies de cire ou de parafine.
- Il est interdit de tirer profit de la lumière de la 'Hanoukiya (on ne s'éclairera pas à sa lueur) : c'est pour cette raison que l'on a pris l'habitude d'allumer une lumière supplémentaire que l'on appelle le Chamach.
- On allumera le Chamach, la lumière supplémentaire, en dernier (ou alors en premier avant la récitation des bénédicitions concernant la mitzva de Hannouka). Le Chamach devra être distinct (un peu plus haut ou distancé) des autres nérots afin que l'on voit bien qu'il ne fait pas partie des lumières de la Mitsva de hannouka
- La coutume des Ashkenazim est que chaque garçon de la famille allume les bougies, en prononçant la bénédiction.
- La coutume des Sefaradim est que le maître de maison allume une seule Hanoukia pour tout le foyer.

Le moment d'allumer

- On doit allumer les lumières de 'Hanoukka à la sortie des étoiles.
- Si l'on a laissé passer ce moment, on s'empressera d'allumer dans le courant de la demi-heure qui suit, qui est l'intervalle de temps principal fixé pour l'allumage et pour la proclamation du miracle à travers ces lumières. Cependant, celui qui n'aura pas pu le faire, pourra allumer à n'importe quelle heure de la nuit et ce jusqu'au lever du jour.
- La 'Hanoukiya doit rester allumée au minimum pendant une demi -heure après la sortie des étoiles. Elle doit donc contenir suffisamment d'huile pour entretenir les lumières durant une demi-heure.
- On s'abstiendra d'entreprendre tout travail 30 minutes avant l'allumage, et l'on ne fera aucun travail pendant les 30 minutes qui suivent l'allumage. Les femmes pourront, si elles le souhaitent, cuisiner pendant les 30 minutes qui suivent l'allumage.
- L'allumage de la 'Hanoukiya le soir de Chabat doit bien entendu s'effectuer avant l'entrée du Chabat et il précédera celui des bougies de Chabat. La Hanoukiya doit alors contenir suffisamment d'huile pour entretenir les lumières une demi-heure après l'apparition des étoiles.
- Motsaé-Chabbat, à la maison, on fera d'abord la Havdala, puis on allumera les Nerot de Hanoukka.

Où placer la hanoukkia ?

- Afin de publier le miracle, on place la 'Hanoukiya à l'entrée de sa maison si elle donne sur la rue.
- Il est recommandé de placer la 'Hanoukiya près de la porte du côté gauche, afin d'avoir la Mézouza à sa droite et la 'Hanoukiya à sa gauche, et être ainsi entouré de Mitsvot.
- Si la porte d'entrée ne donne pas sur la rue parce qu'on habite un étage élevé on mettra la 'Hanoukiya près de la fenêtre à un endroit visible de l'extérieur. On allumera ainsi la Hanoukia à la fenêtre afin de « *diffuser le miracle, pirssoumé nissa* » mais celui qui habite dans un appartement situé à un étage élevé (si la flamme des nerots de hannouka est à plus de 9.60m du sol de la rue) devra allumer à côté de la porte d'entrée, car ce n'est pas l'habitude de marcher dans la rue en levant la tête si haut. Toutefois, s'il y a un 'vis-à-vis' entre les immeubles, créant ainsi que les voisins d'en face voient les lumières de la Hanoukia, il sera préférable d'allumer devant sa fenêtre face à ses voisins.
- S'il est dangereux de rendre la Mitzva manifeste, on placera la 'Hanoukiya à l'intérieur et on se contentera de la proclamation du miracle pour la famille.
- On ne doit pas placer la 'Hanoukiya à moins de 24 centimètres au-dessus du sol de l'appartement, et de préférence pas à plus de 80 centimètres du sol.
- Même si l'on dépasse cette hauteur (tant que la hauteur de 9,60 m n'est pas atteinte), on remplit son obligation.

Comment allumer la Hanoukkia ?

On commence toujours par allumer la bougie/fiole d'huile du jour concerné (celle qui a été rajoutée, par exemple le 2em jour on allumera d'abord la 2em bougie que l'on a rajoutée puis celle d'à côté sur sa droite et ainsi de suite pour les jours suivants).

Le 1^{er} soir, nous allumons le Ner qui se trouve à l'extrême droite. Le 2^{ème} soir, nous allumons d'abord le Ner supplémentaire (celui qui se trouve à gauche de celui de la veille), puis celui de la veille. Et ainsi de suite tous les soirs.

Il **faudra veiller**, avant de passer à l'allumage du ner suivant, à ce que la flamme ai pris correctement sur la mèche du ner que l'on vient d'allumer (le ner précédent).

L'allumage des Nérot de 'Hanouka s'effectue de gauche à droite, chaque soir nous allumons d'abord le Ner nouveau, qui représente la continuité du Miracle, et ensuite les autres Nérot. Et ainsi de suite, jusqu'au dernier soir, où l'on allumera la lumière la plus à gauche, puis les suivantes en allant de la gauche vers la droite. Cela ne concerne pas le Chamach, la lumière supplémentaire, dont l'allumage est distinct.

Avant l'allumage on récitera les bénédicitions de circonstance.

Le premier soir, avant d'allumer la 'Hanoukiya, on dit 3 Bérakhot :

1/ « Baroukh Ata Ado-nay Elo-henou Melekh Haolam Achère Kidechanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner 'Hanouka »

(Béni Tu es Hachem-Tu Es source de bénédiction l'Éternel- notre Dieu, Roi de l'Univers, qui nous A sanctifiés par Ses commandements et nous A ordonné d'allumer la lumière de 'Hanouka).

2/ « Baroukh Ata Ado-nay ELo-hénou Mélekh Haolam Chéassa Nissim Laavoténou Bayamim Hahem Bazémene Hazé. »

(Béni Tu es Hachem-Tu Es source de bénédiction l'Éternel- notre Dieu, Roi de l'Univers, qui A fait des miracles en faveur de nos pères en ces jours, à cette même période).

Le premier soir de la fête, on ajoute la bénédiction :

3/ « Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélè'h Haolam Chéhé'heyano Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé »

(Béni Tu es Hachem-Tu Es source de bénédiction l'Éternel- notre Dieu, Roi de l'Univers, qui nous A fait vivre, exister et parvenir jusqu'à ce moment.)

Attention, **on allume tout de suite après la récitation des Bérakhot, mais pas pendant qu'on les prononce.**

Une fois que la première mèche (celle du jour) est allumée en majeure partie et que la flamme ai pris correctement (et pas avant), on commence à dire :

Hanérote halalou anou madlikine al hanissime véal hapourkane véal haguévourote véal hatéchouote véal haniflaote véal hanéhamote chéassita laavoténou bayamim hahème bazémene hazé, al yédé cohanékha hakédochim, vékhol chémonate yémé hanouka hanérote halalou kodeche hème véeïne lanou réchote léhichtamèche bahème, ella lireotame bilvade kédé léhodote lichmékha al nissékha véal yéchouotékha véal nifléotékha.

(Ces bougies nous les allumons pour les miracles, le salut et les exploits, les délivrances, les prodiges et les consolations que tu as réalisés pour nos ancêtres à leur époque et de nos jours, par l'intermédiaire de tes saints Prêtres. Et pendant les huit jours de Hanouka, ces bougies sont consacrées (au service de D.) et nous n'avons pas le droit de nous en servir, mais nous devons uniquement les regarder, afin de rendre hommage à ton Nom pour tes miracles, tes prodiges et tes délivrances.)

Puis on lira le psaume 30 : "Mizmor chir Hanoukat habayite lédaïd.etc... - Psaume, Cantique de l'inauguration du temple, pour David.etc..." (ou selon l'usage Askenaze le cantique « Maoz tsour Yechouati »).

Les soirs suivants le premier allumage, on ne dit que les deux premières Berakhot, car Chéhé'heyano ne se récite qu'à l'inauguration. Si par suite d'un empêchement on n'a pas allumé le premier soir, alors lorsque le deuxième soir on allume pour la première fois, on dit Chéhé'heyano.

-Si on a allumé la 'Hanoukiya alors qu'elle ne contenait pas la quantité d'huile nécessaire pour alimenter les lumières durant une demi-heure, puis, avant qu'elle ne s'éteigne on a ajouté de l'huile, on ne remplit pas son obligation. Il faut l'éteindre, ajouter une quantité d'huile suffisante (pour une demi-heure), puis la rallumer sans refaire la bénédiction. La raison est que c'est l'allumage qui détermine la Mitzva et il n'est valable que si, au moment d'allumer, les lumières peuvent brûler le temps requis.

-Si au moment de l'allumage, la 'Hanoukiya n'était pas apte à rester allumer durant une demi-heure, comme par exemple si on l'a allumée à un endroit où le vent souffle, ou qu'elle ne contenait pas la quantité d'huile nécessaire pour alimenter les lumières durant une demi-heure etc..., d'après le 'din' (la loi) **il faudra rallumer** sans refaire la bénédiction.

-Si la 'Hanoukiya contenait plus que la quantité nécessaire d'huile, on peut l'éteindre une fois la demi-heure de rigueur révolue et utiliser le restant de l'huile pour le soir suivant.

-Si la 'Hanoukiya, tout en contenant la quantité d'huile requise et en étant placé à un endroit qui convient pour qu'elle reste allumée, s'est éteinte avant que ne s'écoule une demi-heure, on n'est pas tenu de la rallumer et on aura tout de même rempli son obligation. Cependant, il est recommandé de la rallumer sans répéter la Bérakha.

-Tout le temps que la 'Hanoukiya est allumée il est interdit de tirer profit de sa lumière et de la déplacer d'un endroit à l'autre.

Emettre une condition sur les Nérot 'Hanouka

Les restes d'huile, de mèches ou de bougies de l'allumage ont un statut de « Kédoucha » (sainteté) du fait qu'ils ont servi à la Mitsva de l'allumage des Nérot de 'Hanouka. Par conséquent on ne peut pas les utiliser pour autre chose et il faut brûler ces restes après 'Hanouka.

Afin d'éviter cette situation, il est juste et bon d'émettre une condition verbale avant 'Hanouka, selon laquelle on n'a pas l'intention d'assigner l'huile ou les mèches pour la Mitsva au-delà de la ½ heure obligatoire où les Nérot doivent brûler chaque soir, et ainsi la Kédoucha ne reposera pas sur les restes d'huile et de mèches, et l'on pourra les utiliser comme on le désire.

Comment Participer à la Mitsva des lumières

-Tous ont l'obligation d'accomplir la Mitsva des lumières de 'Hanouka, aussi bien les hommes que les femmes ainsi que les enfants à partir de l'âge de la bar/bat Mitzwa. Même celui qui vit des bienfaits des autres a l'obligation d'acheter l'huile pour allumer la 'Hanoukiya.

-Selon notre coutume, dans chaque appartement on n'allume qu'une seule 'Hanoukiya pour toute la famille. Le maître de maison (ou en son absence sa femme ou un enfant majeur) qui l'allume, exempte toute la famille. Au moment de l'allumage, toute la famille doit se réunir autour de la 'Hanoukiya. Si par force majeure, un des membres a dû s'absenter, il s'acquitte de son obligation par l'allumage de la 'Hanoukiya fait par la famille.

-Les femmes ont l'obligation d'allumer la Hanoukia, mais elles se rendent quittent par l'allumage du mari. Par contre, si ce dernier va tarder et que l'heure de l'allumage est arrivée (sortie des étoiles), la femme ne l'attendra pas et allumera aussitôt.

Selon les Sefaradims, les enfants n'ont pas besoin d'allumer leur propre Hanoukia et se rendent quittes par l'allumage des parents. Mais s'ils le désirent, ils peuvent allumer une autre Hanoukia (comme celle qu'ils rapportent de l'école par exemple) mais uniquement à la fin de l'allumage des parents et sans faire de berakha. Le père de famille allume toujours le premier (la première lumière, celle du jour en question), ensuite, son épouse ou ses enfants qui sont arrivés à l'âge de l'éducation (6 ans) peuvent allumer chacun leur tour le reste les autres nerot. Par contre, on ne laissera pas les enfants de moins de 6 ans allumer la Hanoukia. Mais, ils pourront allumer le Chamach, lumière distincte des autres, (plus haute ou distancée) qui ne rentre absolument pas en compte pour la Mitsva.

-Deux ou trois familles qui habitent la même maison, peuvent s'associer à la Mitsva à condition de participer aux frais. Une seule personne allumera alors pour tous.

-Celui qui est nourri et logé dans une famille moyennant une redevance, peut soit allumer sa propre 'Hanoukiya, soit s'acquitter de son obligation avec la 'Hanoukiya du maître de maison, en participant aux frais de l'allumage. Un invité n'a pas l'obligation de contribuer à ces dépenses.

La Hanoukkia à la synagogue

- On allume la 'Hanoukiya à la synagogue dans le but de rendre le miracle public. On la place du côté du mur sud.
- S'il n'y a pas dix personnes présentes, on allume la 'Hanoukiya sans dire la Berakha.
- On ne s'acquitte pas de son obligation en allumant à la synagogue et chacun doit allumer la 'Hanoukiya dans sa maison.

La louange de Al Hanissim

- Les 8 jours de 'Hanouka, dans chaque Amida, d'Arvit, de Cha'hrit et de Min'ha, on intercale la louange de Al Hanissim, après 'Modim' et avant 'Véal Koulam'.
- Chaque fois qu'on récite Birkat Hamazone tous ces jours-là, on intercale également Al Hanissim dans la deuxième bénédiction avant 'Véal Hakol'.

-Si on oublie de dire Al Hanissim dans la Amida ou dans Birkat Hamazone, après avoir prononcé le nom de D-ieu "Hachem" de la bénédiction qui suit immédiatement, on ne se reprend pas. On pourra toutefois dans le cas de la Amida lire ce passage à la fin du deuxième 'Eloh'aï Néçor" (avant de reculer en disant "Ôssé chalom bimromav etc...) en disant " Modim anaH'nou lakh âl hanissim véal hapourkan" etc... Et concernant le Birkat Hamazone, juste avant de dire le dernier "harah'aman hou yéH'ayénou vizakénou, on l'intercalera "haraH'aman hou yaaâssé lanou nissim vénifla-ot kémo ché-âssa la-avoténou bayamim ha-hèm bazémane hazé, Bimé Matit-ya" etc...

L'allumage de la Hannoukia la veille de Chabat :

- La veille de Chabat (vendredi 19 décembre 2025), il faut prévoir pour la Hannoukia suffisamment d'huile ou de grandes bougies pour qu'elle reste allumée pendant au moins une 1/2 heure après l'apparition des étoiles, sinon la mitzwa n'est pas accomplie et celui qui allumera devra le faire sans bénédiction.
- La veille de Chabat, à priori on allumera d'abord les nérot de Hanouka puis celles de Chabat Koddech ; Si le temps presse, l'homme pourra allumer la première fiole d'huile/bougie, et ensuite, pendant qu'il continue à allumer les fioles restantes, la femme pourra allumer les nerots de Chabat sans attendre que son époux ai allumé toute la Hannoukia.
- La veille de Chabat, il faut faire attention à ne pas placer la Hannoukia à un endroit où le vent ou un courant d'air occasionné par l'ouverture et la fermeture de la porte n'éteignent les flammes.
- On n'allumera pas les Nérot de 'Hanouca trop tôt, mais seulement 15 min zmaniots avant la Chki'â (le coucher du soleil). Toutefois, si nous désirons allumer avant cela, on le pourra à la condition de ne pas allumer plus tôt que l'horaire du Plag Hamin'ha.
- Le Vendredi de Hanouca il est conseillé de prier Min 'ha plus tôt en Mynian, ensuite plus tard d'allumer les Nérot de 'Hanouca, et enfin d'allumer les Nérot de Chabat.

« Si, D.ieu nous en préserve, une personne est humble à l'égard des mitsvot d'Hachem et dit : "Quelle importance mes actions ont-elles pour Hachem?", cela est une hérésie.

Au contraire, en ce qui concerne les mitsvot d'Hachem, une personne doit dire : "Mon acte d'accomplir la volonté d'Hachem est important aux yeux du Crâteur, et Il tire du plaisir de mes actions!" ...

Comme le dit le Zohar (III,7b) : "Israël soutient son Père céleste". Soutenir équivaut à apporter du plaisir à Hachem. »

(Rabbi Lévi Its'hak de Berditchev - Ekev)

La véritable élégance

Rabbi Moché Leib de Sassov rencontra un jour une bande de jeunes canailles sans cervelle qui gaspillaient leur temps en toute sorte d'occupations futiles. Son œil fut attiré par l'un d'eux, pressentant qu'il possédait une âme élevée ne demandant qu'à s'embrasser d'amour pour son Créateur. Il l'interpella et lui dit : « Si tu te repens, toutes tes transgressions se transformeront en mérites. »

Le malotru répondit alors qu'il allait s'appliquer à augmenter les transgressions afin d'avoir encore davantage de mérites à son actif. Puis il rejoignit sa troupe de râilleurs.

Cependant, le soir venu, avant qu'il ne s'endorme, la remarque du tsaddik fit chemin dans son cœur, et des idées de repentir commencèrent à pénétrer son esprit. A cette époque, la mode consistait à ce que les dandys coiffent et frisent leur chevelure, puis l'enferme dans une sorte de filet pour ne pas désorganiser les cheveux pendant leur sommeil. Le jeune homme pensa alors que s'il lui arrivait de mourir durant la nuit, lorsqu'au matin les employés des pompes funèbres viendraient et qu'ils découvriraient le filet sur sa coiffure, ils éclateraient de rire sans aucun doute, quelle honte cela serait...

Toujours est-il, les remords ne quittèrent son esprit jusqu'au jour où il quitta sa bande de vauriens. Et lorsqu'ensuite ceux-ci le rencontraient, ils le raillaient sur sa transformation, mais sa force et sa conviction lui faisait surmonter tous leurs quolibets. Tant bien que mal, il progressa dans l'étude, affirma sa personnalité et devint enfin celui qu'il était, un homme d'une haute stature spirituelle.

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

("C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", **שבת היא מלזעך ורפואה קרובה לבא**,
L'enfant Aharon ben Esther, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yonathan H'aïm ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Moché ben Ida Assous, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaa-kov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâož ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichaï ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'hai ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kalmouna, Samy Azar ben Éma Lâila, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Nâina H'ava, Mario ben Maria, Laurence Dvorah bat Rina, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkèle (Malka) ben Esther, Rouhama bat Élise Louise, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaissa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam :**בנין!**

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : ימאנ !

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Franck Albert Avraham Ben Reine Malka Joha (17 Kislev 5785), Nathalie Kamra bat Saada (24 Kislev 5785), H'aya Mouchka bat Myriam (13 Tevet 5785), Pinhas Georges Yossef ben Rah'e'l (20 Tevet 5785), Yaakov ben Fortunée (11 Tevet 5785), Rabbi Efraïm ben Louna (10 Chevat 5785), Yair Mochè ben Vered véyonathan (20 Tevet 5785), Alain H'aïm Ben Eliane Fortunée (25 Chevat 5785), Gisèle Esther Touitou bat Joséphine Freh'a (2 Adar 5785), Lucien Nessim ben Georgette (7 Adar 5785), Itsh'ak ben Margalit (16 Adar 5785), Julien Yossef ben Myriam (16 Adar 5785), H'anna bat Zvia (18 Adar 5785), Yossef ben Esther (22 Adar 5785), Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méir Chimône ben Avigail (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785), Rav Dan Yehouda ben Eliyahou (5 Av 5785), Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : ימאנ !